

Le trésorier-payeur est également autorisé à morceler l'émission en autant de coupures qu'il jugera convenable pour la facilité du placement.

ART. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au Bulletin Officiel des Établissements.

Papeete, le 12 décembre 1861.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant. Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur,

Signé : TRILLARD.

N^o. 510. — *ORDRE du 14 décembre 1861, prescrivant le cérémonial à employer à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée Législative.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNONS :

Le cérémonial habituel sera observé mardi prochain, 17 de ce mois, à la séance d'ouverture de l'Assemblée Législative des États du Protectorat pour la session de 1861.

Les officiers et fonctionnaires de tous corps servant dans les Établissements, se réuniront à 4 heure 50 minutes à l'hôtel du gouvernement pour accompagner le Commandant, Commissaire Impérial.

Les troupes présentes à Papeete y compris un peloton de la station locale, prendront les armes, en grande tenue d'été, et formeront la haie depuis le palais de la Reine jusqu'au palais de la Fare-apoo-raa en suivant la rue de Rivoli et tournant par la grande avenue du gouvernement.

Les gendarmes rangés en peloton précéderont le cortège.

La batterie d'artillerie en position sur la place des subsistances, fera une salve de 21 coups de canon pendant la marche du cortège, et les bâtiments de la station locale feront une salve de leur artillerie en hissant le pavillon du Protectorat au mât de misaine. Les honneurs militaires (battre au champ et présenter les armes) seront rendus à la Reine à son passage devant chaque corps de troupe, artillerie, équipage de la flotte, infanterie.

M. le capitaine Esnol prendra le commandement des détachements d'artillerie, des équipages de la flotte et d'infanterie.

Lorsque la Reine sera entrée dans le palais de l'Assemblée Législa-